PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes ! —Une Grande Occasion ! —Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Luck vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company ou dans lesquels il ou l'un d'eux possèdent tout droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra ci-après être exceptée, ladite vente devra être faite de la façon et soumise aux conditions suivantes:

(A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, mesurant 230 pieds 5 pouces de face à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contigue à la dernière portion décrite, mesurant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contigue à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt seize pieds neuf pouces (96' 9") de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186' 5" 4''').

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit ilet, ayant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contigue à la portion premièrement décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieure de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et six (6) lignes, et sur le côté inférieur de deux cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur la ligne extrême du fond; ensemble avec tous les outils installés, installations, machines, modèles, etc., en usage dans lesdits lieux de la fonderie.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire daté le 31 juillet 1906, enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 212, folio 94.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe [a] seront vendues en bloc, et comme un seul item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(A) 1, 2, 3, 4 et 5. Les améliorations, les bâtisses en briques à deux étages 911-13-15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917-23 rue Tchoupitoulas s'étendant à travers de l'ilet à la rue Constance et prenant toute la façade de l'ilet sur la rue Constance. La bâtisse sur la rue Constance comprenant une bâtisse en briques et bureau à trois étages à l'encoignure de la rue Howard, et de là à l'encoignure de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines. Ces propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

(B) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Waters, désigné par le No quinze (15) sur un certain plan et certificat de voyer fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté du 16 avril 1903, et annexé par référence à l'acte d'achat ci-après mentionné, lequel dit ilet de terre mesure, d'après ledit plan, deux cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas, deux cent quarante sept pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Waters, quatre vingt un pieds (81) une pouce (5) et une ligne (1) de face à la rue Pleasant, et quatre vingt seize pieds six pouces et six lignes (96' 6" 6''') de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, incluant le droit de batture et batture sur la façade de ladite propriété.

Etant la même propriété acquise par ladite Schwartz Foundry Company de la commission de liquidation de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 213 folio 93.

La propriété décrite sous ce paragraphe sera vendue comme un item mais séparément et à part de toute autre propriété.

(C) Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée (ou Sud Peters), St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné comme lot No un sur un plan par J. A. Beard, voyer, et certifié par H. Grant, daté le 12 janvier 1852, lequel dit lot mesure vingt quatre pieds (24) sept pouces (7) de face à la rue Nouvelle Levée (ou Sud Peters) par la même façade sur la rue Fulton et sur cent vingt sept pieds (127) et un pouce (1) de profondeur et façade sur la rue St Joseph et cent vingt sept pieds (127) deux pouces (2) et sept lignes (7) de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur ces deux terrains, sans exception ou réserve, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 21, borné par les rues Fulton, Nouvelle Levée, St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard. Lesdits lots mesurent ensemble quarante-huit (48) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté vers la rue Market, et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J. McAdam, Syndic, à la Gulf States and Improvement Company, passé pardevant Emile J. Barnett, autrefois un notaire en cette ville, comme suit: Quatre certains terrains situés dans le même district et ilet comme ci-dessus décrits, et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les dits deux et trois mesurent ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots six et sept mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Peters (ou Nouvelle Levée) sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois sont contigu, lesdits lots six et sept dans le fond et lesdits lots trois et six devant être pris à une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'encoignure de la rue Nord Market.

3e Deux (2) terrains contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds et six (6) lignes de face aux rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement, par les profondeurs suivantes:

Le lot 4 ayant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté du lot No 3 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne de côté du lot No 4 et cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue du lot.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistré en le Bureau des transferts, 217, folio 341.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant en deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Boudousquié, architecte, annexé à un acte passé le 8 mars 1869 pardevant R. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la rue Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds, deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 137, borné par les rues Poeyfarré, Constance, autrefois Foucher, Calliope, autrefois Duplantier, et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds, six (6) pouces de face à la rue Poeyfarré sur quatre-vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 213, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe (d) sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré dans le Bureau d'aliénations de cette ville, dans le registre No 213 folio 93. Les améliorations comprennent la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magazine.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (e) sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

34 Bouts de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouce en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des souilleres.

263 Pièces de plomb en saumon dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church ou le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

3 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine Ames de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché au fourneau Blewar dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, colonne d'eau, "man heads" "hand hole plates," cheminée, "breeching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière comprise dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs ou de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ou l'un d'eux a quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous ce meubles de bureau, accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge des affaires soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux receveurs, et pourvu, en outre, que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receveurs paraissant dans les (comptes recevables) de l'inventaire enregistré ici aux noms de la Auler Wineberg Steamship Company, du steamship Nicaragua et propriétaires, le steamship Venus et propriétaires, et la Ross Hill Sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lot Elane, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Ecurie Magazine, entre les rues Poeyfarre et Calliope; sur le terrain Magasins, coin des rues Poeyfarre et Constance; sur le terrain Church, rue Constance, entre Poeyfarre et l'avenue Howard; dans le Blackadder Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony, sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'ilet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas, et sur la Route Gentilly près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en

Fûts, poulies, accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, cornues, machines d'occasion et tuyaux, ferraille, pompes, colonnes, vieux tours, machines à vapeur, réservoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et sujet à des corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Carlena, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et ameublement, mouillés au quai au-dessous d'Alger, Lne.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes corrigées enregistrées au bureau de l'encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Castaing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cuvillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement—Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement—Cinq certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, autrefois Foucher, Poeyfarré et Tchoupitoulas et l'avenue, autrefois Delord, désignés respectivement par les numéros 42, et 2 et 3, et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Poeyfarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Poeyfarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Poeyfarré, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 78 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annunciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas; ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même carré, borné par les rues Constance, anciennement Foucher, Poeyfarré et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Delord, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces (3) de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128) le long d'une allée ou passage de huit (8) pieds de largeur, commune audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'éssairage et de passage sur et à l'allée, laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 1d mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à quatre étages.

3° Premièrement: Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Poeyfarré, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignés par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hoey, ancien encanteur, et aussi par les Nos 19 et 20 et mesurant lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poeyfarré et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poeyfarré, tous d'une même profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement: Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poeyfarré, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poeyfarré sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Poeyfarré et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poeyfarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1889, ce plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Pailloux, notaire en cette ville, le 16 juillet 1889, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente un pieds 31, neuf pouces 9, et cinq lignes 5 de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces 9 et quatre lignes 4 de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842 pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain un mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et forme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds 31, onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128, 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement [illegible]), et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis B. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de —— comme plan M-64 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et [illegible] lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et [illegible] lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie, désigné par le No [illegible] sur un plan [illegible] vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le lot mesure en pied américain vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, et ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie la Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 212 folio 92.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 128 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et plus tard [illegible]) et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre E sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 annexé et d'après lequel ledit terrain E [illegible] à un point trente sept pieds (37) cinq pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesure vingt six pieds (26) [illegible] pouces et trois (3) lignes de face rue Magazine, avec une profondeur de cent trente sept pieds [illegible] entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portent le No 1106 de la rue Magazine et comprennent une bâtisse en brique à quatre chambres occupée comme une fonderie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de [illegible] par acte pardevant Albert [illegible] Hébert, notaire, le 25 septembre 1906 enregistré C. O. 212 folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété [illegible] et toute comprise et incluse dans le paragraphe [illegible] sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le ou les acquéreurs de toute propriété à la suite vente assumeront et paieront en sus de son ou leurs soumissions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui ou eux pour [illegible] 1906 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les acquéreurs déposeront entre les mains de l'encanteur au moment de son ou de leurs soumissions 10 pour cent [illegible] portant intérêt au taux de 5 pour cent [illegible] sera payé avec intérêt comme il est [illegible] sur la confirmation de la ou des ventes par la cour. Si toute personne [illegible] une vente omettait de se conformer aux susdits paiements, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle [illegible] l'omission sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, liens, privilèges et de toute charge et les réclamations de demandeurs [illegible] intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront [illegible] toute hypothèque, lien, privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente qui ont été par ordre référés au produit de la vente de la propriété sur laquelle [illegible] ledite hypothèque, lien, etc., pour être établis.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux, et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—[illegible]

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, le 6 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Elégante Propriété du Troisième District.

Victorine Laponche, épouse de Louis Bries, versus Joseph Laponche et als, mineurs.

No 86 384—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 24 juin 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 20 de l'ilet No 81 borné par les rues Bienvenue, Delery, Jumonville et Tricou sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le 25 juin 1875, déposé en l'étude de A. Barnett, notaire. Ledit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienvenue et Tricou, et mesure trente (30) pieds, quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur et façade sur la rue Bienvenue de cent quatre (104) pieds entre lignes parallèles.

2° Trois certains lots de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Delarende, Tricou et Bienvenue, et désignés par les numéros un, deux et trois de l'ilet No cinq, sur un plan dressé par Paul A. D'Hémécourt le 15 avril 1875, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant André D. Doriocourt, le 6 avril 1875, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur cent quatre (104) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant l'encoignure des rues Tricou et Delarende.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus de leur enchère les taxes de ville pour l'année 1908 et pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, ne devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL,
Encanteur, 137 rue Carondelet.

O. S. Livaudais, avocat pour le demandeur.
Jos. B. Reiser, avocat pour le défendeur.
5 juil—5 12 19 26—août 2 6

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets [illegible] bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@[illegible]
Mulets de ville	150@175
[illegible] heavy	200@225
Mulets pour habitations ouvrières	150@180
Mulets [illegible]	80@100

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES ELEGANTES RESIDENCES SIMPLES

No 626 RUE JULIE—No 729 RUE JULIE,

JEUDI, 13 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

SUCCESSION DE PHILIP FELIX HERWIG.

No 81,618—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté de la Nouvelle Orléans, Lue 6 juillet 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit mentionné comme suit:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julia, St Charles, Camp et St Joseph, désigné comme lot No 8 et mesurant environ vingt six (26) pieds, trois (3) pouces de face à la rue Julie, sur cent cinq (105) pieds de profondeur, s'étendant à une allée dans le fond commune à d'autres terrains.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Julia, Carondelet, Girod et St Charles, désigné comme lot No 9, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 21 avril 1840, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesure vingt huit (28) pieds de face à la rue Julie sur cent vingt sept (127) pieds, dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Girault Farrar, avocat pour les exécuteurs.
12 juil—12 19 26—août 2 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District,

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 86.541—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 134 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1886; trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

P. L. Feureby, avocat pour le demandeur.
17 juil—17 24 31—août 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une Buvette, comprenant 1 Piano électrique, 3 Cash Registers et 1 Coffre-Fort en fer, Bail et droit d'occupation.

Edgar L. Noren, Agent, vs Mathew P. Kresaich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,615—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 juillet 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 27 juillet 1908, à 10:30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 401 rue South Front:

1° Le contenu et installations de la buvette contenant sur lesdits lieux, consistant en comptoirs dans le fond et devant et buffets, comptoir pour huîtres, réfrigérateur, miroirs, chaises, tables, éventails électriques, "range", réfrigérateur à bière et installations. Un grand assortiment de vins, liqueurs, whisky, tabac, cigares, installations de buvette, divers, etc. d'après l'inventaire enregistré.

Aussi, 1 Piano électrique.
3 Cash Registers.
1 Coffre-Fort en fer.

2° Le terme du bail non expiré dudit local No 401 rue South Front, ledit bail expirant le 30 septembre 1908 et le loyer étant de $90 par mois, payable mensuellement. Et en cas que ledit bail ne soit pas vendu, alors il sera offert en vente.

3° Le droit d'occupation dudit local No 401 rue South Front du jour de la vente au 30 septembre 1908.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

W. P. Brewer, avocat pour le demandeur.
22 juil—22 25 26 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vins, liqueurs, whiskys etc., assortis.

EN vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire de la Security Brewing Co. versus Anthony Bevenette, No 86,535 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, j'ai saisi et vendrai pour du comptant à l'enchère publique, dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le SAMEDI, 1er août 1908, à 10:30 heures A. M., un lot de vins, whiskys, liqueurs, divers, etc., d'après l'inventaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel Thomas & Suthon, avocats pour la demanderesse. 22 juil—22 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank R. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat, et tous les accessoires qui y appartiennent situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Soniat et Dryades, laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la Première portion de terre désignée par la lettre A sur un plan de W. C. Behan, daté du 17 avril 1894, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Pice, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'intérêt à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa soumission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, concurremment avec la réclamation de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur ledit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.
[illegible] juin—20 22 26—juil 3 10 17 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District,

Portant le No municipal 2110 avenue de Champs Elysées, entre les rues Grant et Miro.

William Prata vs Mlle Marie Alice Boumay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 092—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec bâtiment et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 1058, borné par l'avenue Champs Elysées, les rues Français, Grant et Miro désigné par le No 13 ou 14 et mesurant trente pieds de face sur l'avenue des Champs Elysées sur cent cinquante quatre pieds huit pouces de profondeur et portant le No municipal 2110 avenue des Champs Elysées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jos Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.
20 juin—20 26—juil 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant le No municipal 1417 rue Annunciation, entre les rues Terpsichore et Robin.

The People's Homestead Association vs Lucius H. Hayward.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 août 1908, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Robin, Constance et Terpsichore, lequel lot est désigné par le numéro cinq sur un plan No 22 déposé en l'étude de S. R. Beard, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No un sur un plan fait par M. Harrison, voyer, daté le 7 avril 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, ledit lot mesure, en mesure américaine, vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour la demanderesse.
3 juil—3 10 17 24 31—août 6

UNION SANITARY EXCAVATING CO

C. FAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 2212. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.